

SAISON DE TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Malgré le caractère exceptionnel de ce début de saison et toutes les difficultés que les directives de la Santé publique peuvent apporter, je tiens à vous informer que les travaux prévus auront bien lieu. Les conseillers forestiers sont présentement en train de préparer leur saison dans le respect des mesures de sécurité et au moment où vous lirez ces lignes, le reboisement sera déjà bien entamé. Il y aura tout de même des impacts mais ils ne devraient pas être majeurs. Le point le plus important était de savoir si les budgets allaient être au rendez-vous. Et bien nous sommes rassurés de vous dire que c'est le cas et pour cela nous pouvons remercier nos dirigeants d'avoir désigné la forêt comme domaine d'activité prioritaire.



PROGRAMME D'ARROSAGE CONTRE LA TORDEUSE

Dans un communiqué en date du 30 avril dernier, la SOPFIM avait tout d'abord annoncé que le programme d'arrosage 2020 était complètement annulé en raison des nombreuses contraintes associées à la pandémie du coronavirus. Deux semaines plus tard, ils ont fait volte-face en annonçant qu'une partie du programme allait être réalisée, soit 111 500 ha sur 665 000 ha prévus initialement. Les 18 000 ha planifiés en forêt privée seront traités en totalité, ce qui est une excellente nouvelle pour tous les producteurs qui en bénéficieront. Le fait qu'il s'agisse de plus petites superficies arrosées en hélicoptère et ne nécessitant pas un aussi grand déploiement n'est probablement pas étranger à cette décision.

Pendant ce temps, la planification de l'arrosage 2021 se poursuit, et ce jusqu'au 1^{er} juillet. Si vous n'avez pas signé de protocole et que vous pensez avoir des superficies admissibles, communiquez rapidement avec votre conseiller forestier afin de l'en aviser. Il fera ensuite les vérifications nécessaires. Rappelons que le programme vise à protéger les jeunes peuplements résineux vulnérables ayant déjà bénéficié d'investissements sylvicoles. Donc les plantations d'épinette blanche ou peuplements naturels à dominance de sapin âgés de 21 ans et plus. Les peuplements naturels doivent être issus d'une éclaircie précommerciale.

Martin Lavoie, coordonnateur environnemental

ÉVOLUTION DES MOYENS DE COMMUNICATION

Il devient de plus en plus évident que notre organisation doit progresser rapidement pour améliorer les moyens de communication avec ses membres de façon à être plus rapide et efficace. La situation actuelle nous fait prendre conscience de l'importance de cet enjeu. Au cours des dernières années, nous avons investi beaucoup d'efforts dans notre site internet et nous avons mis en place un système d'infolettre. Maintenant, il appartient à chaque producteur de nous aider en utilisant nos nouveaux outils électroniques. Nous ne pourrions atteindre nos objectifs seuls. La première chose que vous devriez faire est de vous inscrire à notre infolettre. Il vous suffit d'avoir une adresse courriel et de vous rendre sur le site internet du Syndicat (www.spbsaglac.qc.ca), complètement en bas de la page d'accueil. Nous souhaitons que cette liste de courriels devienne un moyen pour rejoindre la majorité d'entre vous rapidement car présentement nous n'avons que la poste pour le faire. Finalement, nous vous invitons à vous servir de nos nouvelles fonctionnalités pour les demandes de contingent et pour la déclaration des inventaires de bois prêts à livrer. Tous ensemble, nous allons y parvenir !



ACTIVITÉS DU FONDS FORESTIER

Le contexte actuel de la Covid-19 va affecter la plupart des activités régulières du fonds forestier. Premièrement, la journée forestière ainsi que le voyage des producteurs à l'automne prochain sont tous les deux annulés. De plus, les formations sont pour le moment suspendues jusqu'à nouvel ordre. Il est tout de même possible de vous inscrire à nos différents cours ; vos noms seront alors ajoutés à nos listes. Nous vous informerons lorsque la situation changera. Merci de votre compréhension.

Marc-André Dion, responsable du fonds forestier

« ENTRE les branches »

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 22 • Numéro 2 [Printemps 2020]

MOT DU PRÉSIDENT



Chers producteurs et productrices de bois,

Votre conseil d'administration a décidé de devancer le numéro du journal « Entre les branches » afin de vous informer le plus rapidement possible de la situation de votre organisation et des marchés en fonction de la crise actuelle reliée à la COVID-19.

Comme vous le savez sans doute, cette crise apporte son lot d'incertitudes à chacun d'entre nous et nous oblige à revoir constamment toutes nos façons de fonctionner en fonction de l'évolution de cette pandémie et des mesures mises en place par nos gouvernements. Heureusement par contre, l'industrie forestière a été déclarée comme prioritaire par le gouvernement du Québec le 24 mars dernier, nous permettant de consolider nos opérations et continuer à fournir du bois à nos clients restés en opération. Il a donc fallu s'adapter aux mesures mises en place par la Santé publique pour opérer et cette situation

perdurera tant que la pandémie ne sera pas sous contrôle, c'est-à-dire pendant plusieurs mois ou même des années.

Nous avons donc jugé essentiel de vous informer le plus rapidement des enjeux qui touchent votre organisation tant au niveau syndical que des opérations afin de vous rassurer le plus possible sur l'avenir et les possibilités qu'il nous offre. C'est ce que vous retrouverez dans ce numéro.

Il ne faut surtout pas oublier que la foresterie a toujours été et est encore l'un des fondements de notre économie et que nos gouvernements misent sur nous pour repartir la machine. Il faut donc continuer à être actifs et à produire du bois.

Pierre-Maurice Gagnon
Président



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télec.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 600 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-114072

S'ADAPTER À LA CRISE DE LA COVID-19

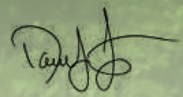
La déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le Gouvernement du Québec le 13 mars dernier et les mesures qui s'en sont suivies ont créé une onde de choc dans toute la société québécoise et le secteur forestier régional n'a pas échappé à cette tempête. Alors que nous étions en pleine activité avant la période du dégel où il fallait finaliser la production et le transport, il a fallu agir rapidement et prendre les décisions les mieux adaptées à ce contexte de crise. La plupart de nos clients ont aussi été pris dans cette même tourmente. Certains ont préféré cesser complètement leurs opérations tandis que d'autres ont ralenti leur production. C'est à ce moment que nous avons décidé de réduire nos activités au maximum afin d'éviter de se mettre à risque avec des inventaires sur le terrain trop importants et sans preneur. Fort heureusement cependant, le gouvernement du Québec a déclaré l'industrie forestière comme étant prioritaire le 24 mars 2020, ce qui a permis à certains de nos clients de maintenir leur production et aux producteurs de reprendre leurs activités de récolte.

Parallèlement, nous étions en pleine tournée de nos réunions de secteur afin de préparer notre assemblée générale annuelle qui était initialement prévue pour le 5 mai 2020. Les mesures mises en place par la Santé publique nous ont contraints à reporter ces réunions. Comme nous avons des obligations légales en vertu de notre plan conjoint, nous avons dû demander rapidement une exemption à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin de reporter les réunions de secteur manquantes et notre assemblée générale. Suite à l'acceptation de notre demande par la Régie, ces réunions de même que l'assemblée générale devront se tenir dans les six mois suivant la reprise des rassemblements à l'expiration de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement.

Quant à l'administration de l'organisation, nous avons aussi dû nous adapter rapidement afin de suivre les directives émises par le gouvernement. Par conséquent, le bureau a été fermé à la clientèle au début de la crise et nous avons demandé à tous les producteurs de communiquer avec nous soit par courriel, par notre site internet ou par téléphone. Le bureau est demeuré ouvert pour les employés afin de maintenir les opérations. Toutefois, nous avons demandé à tous les employés de favoriser le télétravail autant que possible pour le travail quotidien tel que demandé par la Santé publique. Nous avons donc modifié les systèmes téléphoniques et informatiques en conséquence. Tous les employés peuvent donc être rejoints sur les heures normales de travail par téléphone à leur poste habituel et par courriel et ont accès à tous les fichiers informatiques qui se trouvent sur le serveur central du Syndicat à partir de la maison. Malgré tous ces changements, soyez assurés que nous pouvons maintenir le même niveau de service pour nos membres et nos clients.

Actuellement, nous préparons une éventuelle reprise des opérations quotidiennes au bureau suite au déconfinement qui a été déclaré dans plusieurs secteurs par le Gouvernement du Québec. Toutefois, plusieurs mesures demeureront et de nouvelles devront être mises en place au préalable pour assurer la santé et la sécurité des employés et des clients.

La pandémie actuelle nous a forcés à revoir nos façons de faire jusqu'à maintenant. Il a fallu être imaginatifs pour s'adapter et comme cette crise est encore loin d'être terminée, il faudra l'être davantage dans les prochains mois. Nous devons de plus en plus miser sur des nouvelles méthodes de travail et de communication pour accomplir notre mission. Il faudra apprendre à se faire confiance et surtout agir avec prudence. Jusqu'à maintenant, les marchés du bois d'œuvre semblent bien réagir mais nul ne peut prédire précisément comment ils vont se comporter dans les prochains mois. Mais il faut faire confiance en l'avenir, l'industrie forestière sera indéniablement un joueur important dans la relance de l'économie du Québec et de toute l'Amérique du Nord. Misons sur nos forêts et demeurons actifs tout en s'adaptant !



Daniel Fillion, ing.f

Directeur général

LA PRODUCTION DE BOIS EST MAINTENANT POSSIBLE POUR CERTAINS MARCHÉS

Le 26 mars dernier, nous avons émis la directive de cesser toute production de bois et ce, à l'ensemble des producteurs de la région. C'est sur la recommandation de la Santé publique, de notre conseil d'administration et de plusieurs de nos clients que cette difficile décision a été prise. Le mot d'ordre a été suivi à la lettre par les producteurs, ce qui a évité d'accumuler de gros inventaires et réduit les risques associés à une détérioration des marchés.

Après plus de 2 mois sur pause, où en sommes-nous présentement au niveau des marchés et des perspectives à court et moyen terme ? Difficile de répondre avec certitude à ces questions. Mais, contre toute attente, les marchés du bois résineux tiennent le coup. Les discussions avec nos clients sont assez rassurantes pour repartir la production de sapin, épinette et pin gris. Cependant, afin d'équilibrer l'offre à la demande, il faudra ajuster la production en fonction de la capacité des acheteurs à recevoir du bois, à le transformer et à le vendre sur les marchés de bois d'œuvre.

Pour harmoniser la production de bois des producteurs à la demande des acheteurs et aux nombreuses fluctuations des marchés, la production doit être contrôlée et réajustée au besoin. Les producteurs qui désirent mettre du bois en marché doivent faire une demande de contingent au préalable et produire uniquement les volumes et essences autorisés. La collaboration de tous les producteurs est essentielle en cette période d'incertitude.

Au cours des prochains jours, nous réactiverons les autorisations qui ont été suspendues. Certains changements pourraient être apportés selon les marchés disponibles. Également, pour les nouvelles demandes, nous vous invitons à utiliser notre site internet au www.spbsaglac.qc.ca ou par téléphone auprès des responsables de la mise en marché aux postes 240 ou 252.

LE MARCHÉ DU RÉSINEUX :

La production de sapin, épinette et pin gris est possible chez Produits Forestiers Résolu. La compagnie nous confirme qu'elle recevra les volumes prévus au contrat. Leurs usines de Mistassini, La Doré et Girardville seront privilégiées. Il sera possible de produire du 9 pieds, 16 pieds et bois en longueur.

Nous avons également un contrat avec le Groupe Lignarex qui recevra du bois rond selon les aléas du marché. Le bois doit être produit en 12 pieds.

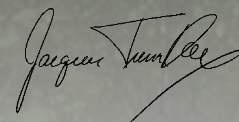
Des discussions sont en cours avec Arbec de l'Ascension pour convenir d'une entente et établir de nouvelles normes de façonnage. Nous vous informerons dès que possible.

Il est très important de produire du bois de qualité et de respecter à la lettre les normes de façonnage de chacun des produits de nos clients. La rigueur est de mise.

LE FEUILLU :

Le marché du tremble s'est détérioré encore ce printemps. Les petits marchés de tremble pour la pâte se sont fermés, ajoutant ainsi de la lourdeur au contexte actuel. La papetière Fibrek ne recevra pas de tremble cette année et l'usine de panneaux de St-Georges de Champlain nous a avisés que les réceptions de tremble sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Pour l'instant, le seul marché pour le tremble est celui de la Scierie de Petit-Saguenay qui reçoit un petit volume en qualité sciage provenant des producteurs du Bas-Saguenay.

Les marchés peuvent changer rapidement. Nous tenterons de vous informer de la situation le plus rapidement possible. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter en tout temps. Nous sommes là pour vous et avec vous.



Jacques Tremblay

Directeur Mise en marché